

COMPTE RENDU de la Séance du 29 AVRIL 2013

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le lundi vingt-neuf avril deux mille treize à dix-neuf heures.

La convocation a été adressée le 23 avril 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- Subvention accordée au Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour maintien à domicile du portage des repas dans le Toulois
- Recrutement d'un agent technique polyvalent en Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement de l'emploi (CAE)

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BALCEROWIAK Bernadette, BEAUDART Dominique, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, LOUIS Monique, MENETRIER Eric, MORREEL Francis, SCHWRDA Pierre et SOMMARUGA Alain.

Absents excusés : Mme Anne-Laure TERRIER procuration à M. Pierre JAVELLE, M. Bernard RASSINOUX, Mme Anne JAY, M. Emmanuel PAYEUR et M. Pierre REVEST.

M. Eric MENETRIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Choix du coordonnateur S.P.S. pour les travaux d'aménagement de voirie du centre du village.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Subvention accordée au Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le maintien à domicile du portage des repas dans le Toulois

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention émise par le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) pour le portage des repas à domicile compte tenu d'une situation financière structurellement déficitaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de verser une subvention en 2013 de **350 €** (0.50 € x 700 habitants).

Recrutement d'un agent technique polyvalent en Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement de l'emploi (CAE)

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de recruter un agent technique polyvalent suite aux congés maladie depuis le 15 octobre 2012 de l'agent titulaire à temps complet. Une offre d'emploi a été diffusée sur le site du Pôle Emploi pour recruter un agent d'entretien polyvalent en collectivité pour un contrat à durée déterminée de 12 mois avec éligibilité au CUI/CAE.

Vu les différentes candidatures,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire :

- à procéder au recrutement de M. Gérald FERRAZA,
- à signer une convention avec Pôle Emploi dans le cadre d'un contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement de l'emploi (CAE)
- à signer le contrat d'accompagnement de l'emploi (CAE) avec l'agent recruté,
- à demander l'aide financière de 70 % de l'Etat conformément aux articles L.5134-30 et L.5134-30-1 du code du travail,
- à signer tous documents concernant ce dossier.

Validation du choix de l'entreprise retenue pour la mission S.P.S. pour les travaux d'aménagement de voirie du centre du village

Le Maire informe le Conseil municipal de la consultation de quatre entreprises : DEKRA, ACE BTP, M. Patrick JULIEN, PREVLOR BTP, pour la mission S.P.S. Après avoir étudié les trois candidatures reçues sur quatre et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la candidature de l'entreprise **ACE BTP** pour la mission S.P.S. sise ZI Rue Lavoisier 52800 NOGENT, pour un montant de **1 399.50 € H.T.** soit **1 673.80 € T.T.C.**
- autorise le Maire à signer tous documents utiles au dossier.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 30/04/2013 et transmis au contrôle de légalité le 30/04/2013.

Le Maire,
P. JAVELLE